

4.061 Le Grand corridor de connectivité écologique : Monts cantabriques - Pyrénées - Massif central - Alpes occidentales

CONSIDÉRANT les valeurs naturelles et culturelles extraordinaires des Monts cantabriques, des Pyrénées, du Massif central, des Alpes occidentales et des zones de transition qui, ensemble, abritent le plus grand nombre d'écosystèmes naturels de l'Europe du Sud-Ouest et constituent une de ses régions les plus riches en diversité biologique ;

RECONNAISSANT que ces montagnes sont les bassins versants de la plupart des cours d'eau de l'Europe du Sud Ouest et que l'on y trouve aussi bien une importante population humaine qu'un grand nombre d'espèces de la faune et de la flore ;

AYANT À L'ESPRIT les obligations contenues dans la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Bonn, 1979), la Convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro, 1992), et le Chapitre 13 d'*Action 21, Développement durable des montagnes* (Rio de Janeiro, 1992) ;

CONSIDÉRANT les engagements pris au titre de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Berne, 1979) et de la Convention européenne du paysage (Florence, 2000) ;

CONSIDÉRANT EN OUTRE les dispositions de la Stratégie paneuropéenne pour la diversité biologique et paysagère (1995) et la proposition de Réseau écologique paneuropéen promue par le Conseil de l'Europe ;

TENANT COMPTE des obligations découlant de la Directive Oiseaux (79/409/CEE, 1979) et de la Directive Habitat (92/43/CEE, 1992) du Conseil qui devraient être intégrées dans la législation nationale des États membres de l'Union européenne au moyen d'outils efficaces, pour répondre aux exigences du Réseau Natura 2000 ;

RAPPELANT la Résolution 3.039 *Partenariat pour les montagnes méditerranéennes*, et la Recommandation 3.105 *Conservation de la Montaña Cantábrico-Burgalesa*, adoptées par le Congrès mondial de la nature à sa 3e Session (Bangkok, 2004) ;

CONSCIENT de tout ce que le Réseau Natura 2000, qui constitue 40% de la superficie géographique couverte par la présente initiative, peut apporter à la conservation d'un réseau écologique interconnecté sur le plan physique et fonctionnel sur le plan géographique ;

PRÉOCCUPÉ par les tendances à la fragmentation qui ont commencé à porter préjudice à ces chaînes de montagnes et conscient des menaces que ces tendances impliquent pour la conservation de la diversité biologique ainsi que pour la conservation des zones de transition, en particulier si l'on tient compte de la synergie entre les impacts potentiels de la fragmentation et ceux des changements climatiques mondiaux ;

RECONNAISSANT la nécessité de promouvoir des stratégies de prévention afin d'éviter que la fragmentation ne se poursuive, d'améliorer la résilience des écosystèmes et des communautés humaines face aux changements climatiques, de promouvoir la restauration de zones clés gravement détériorées et l'intégration de mesures d'adaptation aux changements climatiques dans la gestion et la conservation des ressources ;

ENCOURAGÉ par les progrès accomplis depuis quelques années par les organismes gouvernementaux de territoires couverts par la présente initiative (communautés autonomes, territoires historiques, régions, etc.) ainsi que par des ONG, y compris des travaux de recherche et le développement de plans, programmes et stratégies à différents niveaux ; et par le fait qu'il y a déjà des exemples importants d'intégration de critères de perméabilité et de connectivité dans l'aménagement du territoire et des infrastructures ;

SE FÉLICITANT de l'initiative sur la connectivité des montagnes proposée par l'UICN lors du Ve Congrès mondial sur les parcs (Durban, 2003), ainsi que dans les procès-verbaux des réunions de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN à Montréal (1997) et en Colombie (1999), et les travaux des réunions de la Conférence internationale sur les corridors de montagne à Banff (Canada, 2004), Les Planes de Son (Espagne, 2005) et Papallacta (Équateur, 2006) ;

SE FÉLICITANT EN OUTRE d'initiatives de coopération semblables pour d'autres régions de montagnes d'Europe et du monde, en particulier le Réseau alpin des espaces protégés, considéré comme le point de départ de la présente initiative en direction du sud-ouest ; et

AYANT CONNAISSANCE de la *Déclaration de Les Planes de Son* de la Conférence internationale sur les corridors de montagne qui a eu lieu à Barcelone et à Les Planes de Son, 24 au 27 octobre et à Vitoria-Gasteiz et Somiedo, 27 au 31 octobre 2005, organisée par la Fundació Territori i Paisatge de Caixa Catalunya avec l'appui du Conseil de l'Europe, d'Eurosite, d'Europarc et du Thème de la CMAP sur les aires protégées de montagne ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. PRIE INSTAMMENT les gouvernements de l'Espagne, du Portugal, de la France, d'Andorre et de l'Italie, les institutions environnementales européennes et les ONG de renforcer le Grand corridor de connectivité écologique : Monts cantabriques - Pyrénées - Massif central - Alpes occidentales.

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du Programme de l'UICN 2009-2012 :

2. CHARGE la Directrice générale de renforcer les travaux concernant les montagnes méditerranéennes, y compris le concept de Grand corridor de connectivité écologique : Monts cantabriques - Pyrénées - Massif central - Alpes occidentales et autres initiatives semblables.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis n'ont pas participé aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris officiellement position sur cette motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.